

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

Délibération n°2026.03.052.B

Politique de l'emploi : Attribution de subventions dans le cadre de la programmation 2026

LE CINQ MARS DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 février 2026

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s): François NEBOUT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_52B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.03.052.B**

Rapporteur : Monsieur BUISSON

POLITIQUE DE L'EMPLOI : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : EMPLOI POUR TOUS

Enjeux : [30302 -3) PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Accès aux formations, Égalité des chances
ODD 8 : Création d'emploi et travail décent
ODD 10 : Égalité des chances

Avec son projet d'agglomération, GrandAngoulême a pour ambition la mise en place d'actions transversales en faveur de l'emploi pour tous.

Dans le cadre de la programmation des actions 2026 pour le développement de l'emploi sur le territoire, les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € ont été attribuées par le conseil communautaire du 5 février 2026.

L'association Développement Réseaux 16 organise la 14^{ème} édition du Salon Direction Emploi. Cette manifestation en faveur du recrutement sur le territoire doit rassembler une centaine d'exposants et plus de 2 000 visiteurs au sein de l'Espace Carat. GrandAngoulême soutient l'évènement et participe au salon à travers l'animation de plusieurs stands (Ressources Humaines, Création d'entreprises, PLIE, Médiathèque l'Alpha).

Pour 2026, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association DR16 identique à celle attribuée en 2025, à hauteur de 15 000 €.

Par délibération n°2025.12.282 du 18 décembre 2025, une avance a été votée par le conseil communautaire d'un montant de 7 500 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-20260305-20260305-2026_03_52B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER la subvention d'un montant total de 15 000 € à l'association DR16.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions et avenants à intervenir.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200371827-20260305-2026_03_52B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026



Avenant n°1 à la convention entre
GrandAngoulême et l'association
Développement Réseaux 16

Année 2026

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME cedex - et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en vertu de la délibération n°**XXB** du 5 mars 2026, ci- après dénommée GrandAngoulême, d'une part

ET

L'association Développement Réseaux 16 (DR16), domiciliée 27 place Bouillaud – 16000 ANGOULEME, représentée par sa Présidente, Madame Annick Andrieux, d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : L'ARTICLE 2 « MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE PAIEMENT » est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de GrandAngoulême est fixé à hauteur de 15 000 €.

Le versement sera effectué comme suit :

- Une avance de 7 500 € versée conformément à la délibération N° 2025.12.282 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025.
- Le solde versé sur présentation d'un bilan du Salon Direction Emploi 2026.

ARTICLE 2 : Les autres articles restent inchangés.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

La Présidente de DR16,

Annick ANDRIEUX

P/Le Président,

Par délégation

Le Conseiller délégué de GrandAngoulême

Michel BUISSON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_52B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026